

Projet Pédagogique



ALSH
2023 / 2024

Association Trait d'Union
9 rue Maurice Tronelle
76620 Le Havre

Accueil : 02 35 44 41 12



Projet Pédagogique de l'ALSH

Introduction

Le projet pédagogique est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement. Il sert de référence tout au long de l'action. Il est élaboré dans un premier temps par le directeur de l'accueil, puis dans un second temps, redéfini avec l'équipe, en référence au projet éducatif de la structure, en cohérence avec le projet éducatif existant.

Ce projet doit permettre de répondre précisément à toutes les questions concernant l'organisation et le déroulement des mercredis et samedis. Il indique les choix pédagogiques, les moyens humains, matériels et organisationnels de mise en œuvre dont dispose l'équipe. L'équipe pédagogique s'engage à ce que l'accueil soit le même pour tous, sans différenciation, avec équité, égalité et entraide.

Ainsi, dans le respect, nous nous efforcerons de proposer des activités adaptées en préservant la sécurité de chacun. L'accueil de Loisirs est également un temps de vie en collectivité. L'enfant doit être accompagné à participer activement à la vie collective du groupe dans le but s'épanouir et prendre plaisir tout au long de sa journée.

I. Objectifs éducatifs

- ✓ Favoriser l'autonomie de l'adhérent, dans le respect des besoins et des caractéristiques de son âge.
- ✓ Remplir une mission d'accueil dépassant largement les seules fonctions de garde.
- ✓ Créer une relation de confiance entre l'équipe d'animation et les familles.

II. Objectifs pédagogiques

Favoriser la notion de vivre ensemble

À travers ses actions, Trait d'Union a pour vocation de mettre en place une cohabitation harmonieuse entre individu ou entre communauté, en laissant les enfants passer du temps entre eux et en leurs permettant de se construire autrement qu'au contact des adultes chargés de leur éducation. Les enfants seront autant acteurs que consommateurs. Ils participeront aux choix des activités à la demande. Ce sont eux qui feront vivre le projet pédagogique au travers de leurs actions dans la structure.

Cette année nous travaillerons un projet en lien avec des grands jeux réalisés et fabriqués par les enfants. L'objectif de cette activité est de travailler autour d'un partage d'expérience, de compétences et ainsi élargir la vision de notre public. Enfin, notons que ce projet permettra aux enfants de s'ouvrir et d'acquérir de nouvelles connaissances.

Notre accueil de loisirs étant mixte, l'association favorisera des espaces permettant aux filles et garçons de se retrouver autour de loisirs communs. Ils participeront à des animations, des activités, des projets ensemble et apprécieront d'être entre pairs. Nous devons mettre en place des temps d'échange entre garçons et filles sur les thèmes qui les intéressent, en rappelant les règles de vie de notre structure d'accueil.

Respecter le rythme de l'enfant.

Il y aura un accueil échelonné tous les jours (du lundi au vendredi) de 09h à 10h et de 13h30 à 14h00. Ensuite les animateurs présents proposeront diverses activités calmes où chaque enfant pourra évoluer à son rythme (jeux de construction, jeux extérieur, jeux de société, dessins). Les enfants ont également le droit de ne rien faire, de prendre possession des lieux et s'installer à leur rythme.

L'équipe d'animation veillera à mettre en place des activités ludiques et diversifiées dans le but de favoriser la découverte et l'ouverture d'esprit tout en prenant en compte les possibilités de chacun.

Favoriser l'autonomie de l'enfant.

Nous mettons en place un fonctionnement pour que chaque enfant trouve sa place et soit reconnu comme un individu à part entière. Pour cela, nous travaillerons autour de thèmes pour ainsi l'associer à la mise en place des activités proposées par les animateurs.

Les enfants seront répartis en sous- groupes par tranches d'âges. Des animateurs référents et une salle d'activités leurs seront dédiés. L'objectif est de permettre aux enfants d'avoir des repères identifiés.

Permettre à l'enfant d'être un individu responsable.

En mettant en place des règles de vie que tout le monde devra respecter.

Le lieu d'accueil est le lieu de vie de tout un groupe : il est donc important de le préserver et d'impliquer les jeunes dans le rangement du matériel lors de chacune des activités. Cela doit être quotidien.

Favoriser les relations familles – association.

En dialoguant avec les familles. En leur expliquant les démarches de projet. En fournissant les programmes d'activités et tout autre document concernant les différents temps d'accueil.

III. Les moyens

1. Les moyens humains

Une directrice de l'ALSH : **RAHO Leila**

Un directeur adjoint de l'ALSH : **LECANU Alexandre**

Animateurs :

Des vacataires sont recrutés au besoin afin d'avoir un taux d'encadrement suffisant pour chaque vacance.

La structure est équipée :

- D'une cour permettant les jeux extérieurs.
- D'un préau permettant l'accueil et disposant d'une petite régie, d'une ludothèque.
- Une salle d'activités disposant d'une mezzanine.
- Une salle de danse.
- Une infirmerie.
- Une cuisine

À l'étage :

- Une salle polyvalente permettant la diffusion de vidéo et la pratique d'activités culturelles.
- Une salle d'activités manuelles.
- Une salle de danse aménagée au 2^{ème} étage ainsi qu'une autre salle.

2. Les moyens financiers

Le budget alloué au centre de loisirs pour les mercredis et samedis comprendra : les transports, les activités de consommation, le matériel, le goûter, trousse à pharmacie, divers accessoires...

IV. Les activités mise en place :

Un planning des activités est présenté par l'équipe d'animation selon chaque thème et chaque tranche d'âges.

Des sorties et temps forts seront mis en place.

Un planning d'activités sera affiché dans le centre.

NOMBRE ET AGE DES ENFANTS :

Le centre de loisirs est en capacité d'accueillir 72 enfants âgés de 6 à 11 ans Les enfants sont répartis en groupes différents selon leurs tranches d'âge :

6 à 8 ans	9 à 11 ans
-----------	------------

HORAIRES :

Le site accueille les enfants de :

- 9h00 / 12h00 et 13h30 / 17h30 les lundi/mardi/mercredi/jeudi/vendredi (repas fourni par les parents).

L'accueil du matin est échelonné de 9h00 jusqu'à 10h et l'après-midi de 13h30 à 14h.

INSCRIPTION :

L'inscription se fait dans les locaux de l'association. Les fiches d'adhésions et sanitaires sont obligatoires.

L'adhésion à l'association est de 20€ par enfant par année.

À cela, s'ajoute 10€ pour le fonctionnement concernant les familles non imposables / 20€ pour les familles imposables.

Une participation financière pourra être demandé aux familles pour certaines activités ou sorties en fonction de la grille tarifaire.

V Activités :

➤ Activités manuelles :

Des activités manuelles en lien avec les thématiques du moment seront proposées aux enfants.

➤ Activités sportives :

Des temps de sports collectifs et individuels seront mis en place pour développer la cohésion de groupe et favoriser la découverte de différentes disciplines.

➤ Sorties :

Des sorties à l'extérieur sont mises en place.

Des grandes sorties à la journée avec pique-nique seront proposées aux enfants.

Pour chaque activité manuelle, un modèle sera obligatoirement présenté aux enfants.

Des activités alternatives pourront être mises en place en cas de mauvais temps.

Lors des grandes sorties, l'emploi du temps est modifié selon le contexte de la sortie et la météo.

VI. Rappel des rôles de chacun

1. La directrice et son adjoint

Ils sont chargés de la mise en œuvre du projet pédagogique mené en réflexion avec les parents et l'équipe éducative, de son suivi et de son contrôle. Ils conduisent les réunions avec les animateurs et les parents en assurant un rôle d'évaluation, de médiation de réflexion, de programmation, d'information et de formation. Ils gèrent et assurent les relations en favorisant des liens avec et entre les familles, les enfants, les animateurs et les partenaires. Ils ont la charge de la gestion des inscriptions et du suivi du budget.

2. Les animateurs

Par leur écoute, leurs connaissances techniques et pédagogiques, les animateurs encadreront leurs groupes d'enfants.

Ils guideront les enfants à la réalisation de leurs activités et à vivre un temps de loisirs éducatif.

Ils tisseront des liens grâce à la communication avec et entre les enfants et leurs familles. Ils veilleront à la sécurité morale, physique et affective.

L'équipe essaiera de répondre au mieux aux besoins de chacun. L'équipe d'animation s'efforcera d'être à l'écoute et d'apporter une réponse aux attentes, en respectant les objectifs éducatifs de l'association.

VII. Critères d'évaluation

1. Niveau qualitatif

- Un bilan se fera chaque fin de semaine des vacances avec les animateurs.
- La coordinatrice assurera et contribuera à la progression de chacun.
- Des bilans seront faits après chaque activité avec les enfants, ou l'on pourra comparer les objectifs souhaités avec les résultats obtenus, Ceci pour nous permettre de resituer le fonctionnement par rapport aux objectifs visés.

2. Niveau quantitatif

- Fréquentation des enfants
- Analyse budgétaire (dépenses possibles, réalisées et différences).